



F E L C O

Siège social : Centre Régional de Documentation pédagogique

Allée de la Citadelle 34064 – Montpellier Cedex 2

Le Président de la FELCO

Philippe Martel, chercheur CNRS

Montpellier le 23 septembre 2007

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de reprendre contact avec vous, à l'occasion de cette rentrée scolaire, et suite à l'entretien que vous avez bien voulu nous accorder le 27 juin dernier.

Nous nous permettons d'insister sur la nécessité d'une intervention ferme et publique de votre part sur la question des langues de France.

Actuellement, en effet, l'absence d'une mention explicite du concours des langues régionales à l'acquisition du « socle commun », le fait que seules les langues étrangères apparaissent dans le BOEN du 12 avril 2007 fixant les horaires et les programmes pour le premier degré, font dire à plusieurs niveaux (IA-DSDEN, IEN), même dans les académies où l'enseignement est développé, qu'enseigner une langue régionale « n'a plus de caractère de légalité » au primaire.

Pourtant le programme du primaire actualisé (prenant en compte l'enseignement bilingue aussi) est sur le point de paraître. Il faut mettre en cohérence les textes existants.

Dans le second degré, la politique annoncée de rigueur budgétaire et de suppression de postes vise au premier degré les options, et parmi celles-ci les langues régionales ne sont pas les plus solides. Rappelons que pour l'occitan, c'est l'enseignement optionnel qui regroupe l'immense majorité des élèves.

Toute compression de moyens, toute réorganisation scolaire qui nous

« oublie » (l'interprétation des nouvelles dispositions pour brevet des collèges par exemple), dans l'état de précarité où se trouve notre enseignement, correspond à une véritable liquidation .

La rentrée 2007 a été particulièrement difficile pour l'occitan, dans toutes les académies : des ouvertures de cursus bilingues prévues et non réalisées, des remplacements impossibles de professeurs malades, tous les contractuels, TZR ou vacataires étant d'ores et déjà mobilisés.

Nous avons donc besoin, sous peine d'une aggravation irrémédiable :

- d'un **texte nouveau de cadrage national** dont le contenu (ou tout au moins l'existence) soit rappelé dans les textes généraux (circulaires par degrés, arrêtés sur le brevet des collèges, circulaires de rentrée, circulaires sur les langues...
- d'une **incitation précise** émanant du ministère en direction des rectorats pour établir des conventions avec les Régions, en application de l'article L. 312-10 du code de l'éducation.
- d'une **normalisation** de notre enseignement pour lequel, entre le professeur certifié et l'IGEN, il n'y ni agrégation ni IA-IPR. Rappelons pour ces derniers qu'en termes de moyens, il ne s'agit que de transformer des postes existants de chargés de mission en postes d'IA-IPR.

La FELCO demande que des mesures soient prises rapidement. Elle rappelle en particulier votre promesse, Monsieur le Ministre d'organiser une **réunion de concertation avec l'Inspecteur Général et les chargés de mission**, afin de faire le point sur tous ces problèmes, et de dresser un état des lieux aussi fidèle que possible.

Cet état des lieux peut se faire à partir de l'enquête ordonnée par la DGESCO sur « l'enseignement des langues et cultures régionales à l'école, au collège et au lycée : année scolaire 2005-2006 », enquête suivie par M. Loubaud (juillet 2006).

La FELCO se tient prête à fournir de son côté toutes les indications nécessaires.

Monsieur le Ministre, l'entretien que vous nous aviez accordé, dont nous avons rendu compte largement sur le terrain à nos collègues, aux parents d'élèves, aux nombreux élus qui se préoccupent du sort de l'enseignement de nos langues et cultures dans le service public, avait suscité des espoirs. Nous vous demandons instamment de ne pas les décevoir, et de donner, de toute urgence, des signes concrets et publics de l'attachement à ces langues et cultures que vous avez exprimé devant nous.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

P/O Philippe Martel,
M. J. Verny, co-secrétaire FELCO